



# STAGE DE TROMPE DE CHASSE

Stage d'initiation et de perfectionnement  
Organisé par « l'école de trompe du Porhoët »



**Les Samedi et Dimanche 24-25 Mai 2014.  
à la salle de la Gavotte à Guilliers (56)**

L'école de trompe du Porhoët organise son 5<sup>ème</sup> stage et serait très heureuse de vous accueillir.

## Programme:

### Samedi :

8H-8H30 : Accueil des stagiaires	8H45-10H15 : Cours	10H30-12H : Cours
12H-14H : Repas (buffet froid)	14H-15H30 : Cours	15H45-17H30: Cours
19H : Audition des moniteurs – 20H30 : Repas (jambon à l'os) animé par les moniteurs et les stagiaires.		

### Dimanche :

7H30-8H30 : Petit déjeuner	8H45-10H15 : Cours	10H30-12H : Cours
12H-14H : Repas	14H-15H30 : Cours	Fin du stage vers 16H.

## Pour les stagiaires :

Le coût du stage hors hébergement, 3 repas compris est de 85€ pour les adhérents FITF et 95€ pour les non-adhérents. Il est demandé, à l'inscription, une avance de 50€ par chèque libellé à l'ordre de «**L'École De Trompe du Porhoët** ».

## Pour les accompagnateurs :

Le coût des repas boissons comprises sont de 10€le samedi midi, 15€ le soir et de 15€ le dimanche midi.

Pour tout renseignement, contacter:

M DELANOË Gerald	ou	M BUART Benoît
19 rue Paradis		06.71.66.39.93
56490 MOHON		
02.97.74.52.38		
06.15.38.49.39		

Je, soussigné(e) ..... Né(e) le .....

Adresse.....

Équipage ou Société .....

**Numéro d'adhérent FITF :** .....

Niveau: Jamais sonné  Débutant gamme  Débutant plusieurs fanfares  Débutant confirmé

Débutant conf. Tayaut  Catégorie FITF .....

Désire m'inscrire au stage de trompe organisé par l'école de trompe du Porhoët les 24 et 25 mai 2014 et accepte le règlement qui y sera appliqué. Ci-joint un chèque de 50€ qui atteste de mon inscription au stage et ne sera en aucune façon remboursable.

Pour les repas des accompagnateurs: Nombre de personnes ..... X 10 € (samedi midi) = .....

Nombre de personnes ..... X 12€ (samedi soir) = .....

Nombre de personnes ..... X 12€ (dimanche soir) = .....

Signature

Signature des parents pour les stagiaires mineurs

Inscription à renvoyer pour le 30 avril 2014 à Gérald DELANOË.

# **GUILLIERS 2014**

**- 24 et 25 MAI -**

## **- REGLEMENT INTERIEUR -**

### **Articles :**

- I. Chaque stagiaire devra émarger à l'accueil. Il recevra un badge à son nom qu'il portera visiblement pendant toute la durée du stage.
- II. Toute dégradation d'objet, de matériel ou autre durant le stage sera sanctionnée financièrement.
- III. Les stagiaires ne doivent pas sonner après 22H et avant 8H00 et doivent respecter le sommeil du voisinage.
- IV. Les horaires des repas sont impératifs, il ne sera pas fait de second service.
- V. Les tarifs calculés au plus juste ne sont pas négociables. Aucune ristourne ne sera accordée pour les personnes qui ne prendraient pas la totalité des repas.
- VI. En cas d'absence du stagiaire, le montant de l'inscription n'est pas remboursé.
- VII. Le séjour du stage se fait sous couvert de la garantie de l'assurance responsabilité civile et individuelle du stagiaire.
- VIII. Ce stage est exclusivement consacré à la trompe de chasse. Toutes questions politiques, confessionnelles ou idéologiques en seront définitivement écartées.
- IX. Les stagiaires adhérents FITF doivent être à jour de leur cotisation. Ils devront être en mesure de présenter leur carte d'adhérent à l'accueil.
- X. Il est rigoureusement interdit de fumer à l'intérieur des locaux.
- XI. Les animaux ne sont pas admis.
- XII. L'hébergement est à la charge du stagiaire. Les tentes et les camping-cars sont autorisés sur le site.